

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

Suite au débat d'orientations budgétaires approuvé par le Conseil municipal du 12 mars dernier, il est proposé au Conseil municipal d'adopter son budget pour 2024, construit conformément aux priorités fixées par la municipalité, à savoir :

- Éducation, sport, culture, jeunesse et vie sociale ;
- Sécurité et tranquillité publique ;
- Environnement, cadre de vie, développement durable.

1/ L'équilibre du budget : 105 135 926,79 €

Il est précisé que le présent budget 2024 est construit avec la reprise anticipée des résultats antérieurs.

Ainsi, le Budget Primitif 2024 s'équilibre à **105 135 926,79 €**, dont :

- 62 811 703,96 € en fonctionnement (59,74 % du budget)
- 42 324 222,83 € en investissement (40,26 % du budget)

Cet équilibre est synthétisé comme suit en page 9 du document comptable soumis à l'assemblée :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	33 261 996,89	35 459 968,82
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	5 032 196,05	6 864 254,01
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 4 030 029,89	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	42 324 222,83	42 324 222,83
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	62 811 703,96	61 617 927,78
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 193 776,18
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	62 811 703,96	62 811 703,96
	TOTAL DU BUDGET (4)	105 135 926,79	105 135 926,79

2/ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement traduit les dépenses et recettes liées à l'activité courante des services.

Hors mouvements d'ordre (opérations de transfert entre sections), **les dépenses dites « réelles » s'établissent à 55 111 703,96€** et se répartissent comme suit :

- **Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**, à hauteur de **35 600 320,41 € pour 2024**.
- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**, 12 147 809,36 € sont prévus au budget 2024. Elles couvrent les dépenses courantes des services dont les fluides, consommables et prestations de services.
- **Les atténuations de produit (chapitre 014)** correspondent à la contribution de la ville au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) ; le montant prévisionnel de cette contribution est établi à **1 132 000 €**.
- **Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65)** sont évaluées pour l'année à 4 491 274,19 €. Il s'agit là principalement des **subventions accordées aux associations**, à la Caisse des Écoles, au CCAS et au Théâtre Paul Eluard. Ce chapitre comporte également la **contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**.
- **Les charges financières (chapitre 66)** correspondent aux intérêts des emprunts. Ils sont prévus à hauteur de 1 475 000 €.
- **Des charges spécifiques (chapitre 67)** sont prévues au budget à hauteur de 155 300 €, et des **provisions pour risques sont inscrites au chapitre 68** pour un montant de 110 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 61 597 927,78€.

Elles sont ventilées par chapitre budgétaire, comme suit :

- **Les Atténuations de charge (chapitre 013)** correspondent aux remboursements perçus sur les dépenses de personnel, principalement par les caisses d'assurance maladie et l'assurance du personnel en cas d'absence pour maladie notamment. Elles comprennent également la compensation versée par la CPAM sur les rémunérations des personnels médicaux et paramédicaux du centre de santé (subvention Teulade). Ces recettes sont estimées à **538 450 €**.
- **Le chapitre 70 enregistre les produits des services, du domaine et ventes diverses, pour un montant total prévisionnel de 4 117 919,87 €**. Ces recettes incluent la participation financière des familles aux activités et prestations municipales (restauration scolaire, accueils de loisirs, crèches, piscine, école de musique, activités sportives, pass jeunesse, centre de santé...).
- **Le chapitre 73 correspond aux impôts et taxes (sauf le 731), pour un total de 18 984 639 €** composé de l'attribution de compensation versée par la CASGBS relative à la fiscalité professionnelle perçue par l'agglomération (17 196 925 €) et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (1 335 683 €).

- **Le chapitre 731 correspond aux produits de la fiscalité locale** (produit de la taxe foncière sur le bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe communale additionnelle aux droits de mutations...etc.) pour un total de 28 320 292€.
- **Sont comptabilisées au chapitre 74 les dotations et participations, pour lesquelles la prévision budgétaire s'établit à 8 446 626,91 €, dans l'attente des notifications de l'État.** On y retrouve au titre des dotations de l'État la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) pour **2 375 067 €** et la Dotation de Solidarité Urbaine (**1 997 954 €**), ainsi que les dotations de compensations à la taxe foncière. Émargent également à ce chapitre les subventions de fonctionnement perçues de l'État, du Département, ou encore de la CAF pour le financement des crèches, accueils de loisirs et centres sociaux.
- **Les « Autres produits de gestion courante » du chapitre 75** enregistrent à hauteur de 1 190 000€ les revenus issus de la participation des tiers-payants (caisse d'assurances maladie et mutuelles) aux actes du Centre de Santé ainsi que les revenus issus de la location des logements gérés par la ville.

Le virement à la section d'investissement s'établit à 5 500 000€.

3/ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 42 324 222,83 €.

Hors mouvements d'ordre, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **33 466 801,33 €** ; elles intègrent les restes à réaliser 2023.

Concernant les crédits nouveaux (BP 2024), les dépenses réelles se répartissent entre **dépenses d'équipement pour 21 383 082,28 €** et **dépenses financières, pour 3 700 000 €.**

Les dépenses d'équipement, chapitres 20, 21 et 23 correspondent aux études et travaux sur le patrimoine communal.

Les inscriptions budgétaires relatives aux AP existantes sont :

- AP6 reconstruction du gymnase Coubertin : AP de 7951 041,28, crédit de paiement 2024 de 15 000€ au titre du Décompte Général Définitif DGD ;
- AP9 plan vélo : AP de 714 390,53€ avec crédit de paiement 2024 de 399 422,21€ ;
- AP11 Révision du PLU : AP de 190 000€ et crédit de paiement 2024 de 100 800€ ;
- AP14 restructuration et extension du groupe scolaire PVC : AP de 11 100 000€ avec des crédits de paiement 2024 de 4 440 000€.

Les nouvelles AP sont :

- Création de la Halle sportive : AP de 8,5M€ Crédit de paiement 2024 à hauteur de 1M€ ;
- Création d'un groupe scolaire Albert 1^{er} : AP de 7,4M€ de CP2024 à hauteur de 475 000 € ;
- Création d'un nouveau CMS : AP de 5,2M€ CP2024 à hauteur de 638 000€.

Les autres dépenses en investissement sont relatives à :

- Travaux de sécurisation du gymnase Jean Moulin à hauteur de 1M€ ;
- Paiement de la dernière tranche Ecole de Musique et de Danse : 801 000€ ;
- Réhabilitations des parcs et squares dont République, Mandela, Sacco, Morel : 590 000€ ;
- Création d'une aire de jeu à proximité du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier : 100 000€ ;
- Aménagement du parking et coulée verte : 1,2M€ ;
- Travaux de voirie : 1,3M€ ;
- Déploiement de la vidéoprotection : 200 000€ ;
- Raccordement au réseau de chaleur de la piscine, du gymnase Jean Moulin, de la Maison des Sports, des groupes scolaires Angela Davis et Paul Vaillant Couturier : 600 000 € ;
- Campagne de remplacement de systèmes de sécurité incendie des groupes scolaires (portes coupe-feu, alarmes SSI...) : 200 000€ ;
- Mise en place de système de contrôle d'accès des équipements publics : 200 000€ ;

Enveloppe annuelle d'entretien et de mise aux normes des équipements publics : 1M€.

Ces opérations sont notamment financées par :

- Le FCTVA a hauteur de 2M€
- La taxe d'aménagement à hauteur de 3,5M€
- Les subventions pour l'ensemble des projets en investissement 2024 estimées à 5,2M€
- Les cessions estimées à 10 M€